

RENCONTRE PROJEP #5

« L'ÉDUCATION POPULAIRE AU SERVICE DE QUELS ENGAGEMENTS ? »

16 JUIN 2022

Animée par :



Jean-Claude RICHEZ

Historien spécialiste de l'éducation populaire et des politiques de jeunesse

Avec l'intervention de :



Lucie BOZONNET

Co-présidente du CNAJEP



Patrick CHENU

Président du FONJEP et Directeur général des MJC de France



David CLUZEAU

Délégué Général d'Hexopée



Claire THOURY

Présidente du Mouvement Associatif

Dominique GARET

Bonjour à toutes et à tous, à vous qui êtes présents ici, au FIAP, mais également à vous qui nous suivez via la chaîne YouTube et à ceux qui la regarderont après, lorsque ce sera en différé.

En tant que vice-président du FONJEP, je suis très heureux de vous accueillir aujourd'hui pour cette cinquième édition des rencontres de la Prospective pour la Jeunesse et l'Éducation Populaire. Cette rencontre s'inscrit dans un cycle de dix rendez-vous, qui ont été mensuels. Ils ont débuté ici-même le 24 janvier dernier avec le PROJEP # 1, qui s'intitulait « Visions de l'éducation populaire d'aujourd'hui et de demain ». Ce premier temps a réuni autour de la table les présidents des associations-phares de l'éducation populaire : le CNAJEP, le Mouvement Associatif, Hexopée, ainsi que le FONJEP. Ensemble et accompagnés par Olivier CHAIBI, doctorant en histoire, et Jean-Claude RICHEZ, historien, spécialiste de l'éducation populaire, ils ont posé un regard et un diagnostic sur les enjeux actuels et à venir du secteur de l'éducation populaire. Trois rencontres ont suivi sur les thématiques de la professionnalisation, de la formation, des volontariats et le rapport aux temps.

De ce premier cycle, il est ressorti que l'éducation populaire fait l'objet de multiples définitions et normes par les pouvoirs publics, également par les acteurs eux-mêmes. Par ailleurs, les grands mouvements continuent de créer de nouvelles formes d'éducation populaire, mais cette innovation émane parfois également d'acteurs qui ne sont pas forcément institués. On remarque là une volonté de réinvestissement de l'identité citoyenne, du faire ensemble. Les questions des nouveaux rapports salariés/bénévoles sont apparues aussi comme questions primordiales. Quelle est la place aujourd'hui pour le bénévole? Quelle est celle des professionnels? Comment le volontariat et le service civique sont venus bousculer la notion d'engagement chez les jeunes et, par ricochet, notre secteur?

La table ronde d'aujourd'hui, dont le thème est « L'éducation populaire, au service de quels engagements? », vise à faire un premier bilan de ces rencontres dans une forme de symétrie avec la première, en conviant autour de la table les mêmes têtes de réseau : le CNAJEP, représenté par sa co-présidente, Lucie BOZONNET ; le Mouvement Associatif, représenté par sa présidente, Claire THOURY ; Hexopée, représenté par David CLUZEAU, délégué général ; et, enfin, le FONJEP, représenté par Patrick CHENU, son président. Ces structures, par leur nature, prônent de le faire ensemble : la co-gestion pour le FONJEP ; Hexopée, qui fédère les associations employeuses ; le Mouvement Associatif, qui se veut représentant de toutes les organisations ; et, enfin, le CNAJEP, par la création d'espaces de dialogue entre les différents acteurs. Ensemble, ils vont interroger la question des engagements, de la professionnalisation, de leur institutionnalisation et de la gouvernance du secteur de l'éducation populaire. L'engagement peut-il être considéré comme une finalité de l'éducation populaire? Comment accompagne-t-on le changement d'époque sur la professionnalisation? Les politiques publiques d'engagement sont-elles ou conjoncturelles? Enfin, quel type de gouvernance de l'éducation populaire, institué et non-institué?

Sans plus attendre et avant de passer la parole à Jean-Claude RICHEZ, qui animera ce débat, je souhaite d'une part remercier les intervenants et intervenantes qui ont accepté notre invitation, les participants et participantes, en salle ou qui nous suivent en direct via YouTube, ainsi que tous les partenaires qui ont contribué à ce cycle : l'UFCV, le MRJC, KPMG, MJC de France, l'Institut français du monde associatif, la Fédération des centres sociaux, Ville et Cinéma, la Ligue de l'Enseignement, la Fédération Nationale des Ecoles de Parents et des Educateurs, France Volontaire, la COFAC, Familles Rurales.

Merci de votre écoute. La parole est maintenant à Jean-Claude RICHEZ.

Jean-Claude RICHEZ

Merci beaucoup. On m'a confié la lourde tâche d'animer ce débat. Je pense qu'ainsi, j'interviendrai moins : cela fera gagner du temps.

Je n'ai plus grand-chose à dire puisque Dominique a présenté les quatre grandes questions auxquelles nos différents intervenants vont essayer de répondre ou de donner, en tous les cas, un éclairage. C'est-à-dire, d'abord, sur la question de l'engagement comme finalité de l'éducation populaire : est-ce une finalité de l'engagement populaire ? Ensuite, sur la question de la professionnalisation comme l'une des grandes mutations de l'éducation populaire. Aujourd'hui, les professionnels occupent une place de plus en plus importante : en quoi cela bouleverse-t-il le fonctionnement des associations d'éducation populaire. Ensuite, deuxième bouleversement, l'État a développé depuis quelques années une politique de l'engagement : qu'est-ce que cela change, qu'est-ce que cela bouleverse en ce qui concerne la nature des engagements ? Enfin, le dernier point sera autour de la gouvernance des associations : comment continuer à fonctionner et avoir une gouvernance démocratique de l'ensemble des acteurs ?

Nous passons à la première question. La règle est de cinq minutes chacun. Au bout de la deuxième question, dix minutes. C'est extrêmement contraint, j'en suis tout à fait conscient. Il faut être incisif et synthétique. Lucie BOZONNET intervient pour le CNAJEP.

Lucie BOZONNET

Merci pour l'invitation. En quelques mots, le CNAJEP, qui réunit plus de 70 associations de jeunesse et d'éducation populaire, est aussi implanté sur les territoires via les CRAJEP au niveau régional.

Il est difficile de répondre par oui ou par non à la question « Est-ce que l'engagement est une finalité de l'éducation populaire ? », car cela dépend de la définition que l'on met derrière l'engagement. En tout cas, au CNAJEP, nous pensons qu'il est important de penser les engagements sur le temps long et en termes de parcours d'engagement. Cela correspond à la méthode que nous souhaitons dans l'éducation populaire, avec une formation progressive des personnes à qui l'on donne des responsabilités, à qui l'on fait confiance et qui, petit à petit, se forment. Cela peut permettre à des personnes de prendre l'ascenseur social, parce que l'objet de l'éducation populaire est de rapprocher les opprimés, les dominés, de la participation politique, en contribuant à l'amélioration de leurs conditions de vie et en y participant. Par exemple, c'est le projet d'ATD Quart Monde, qui fait participer les personnes dans la pauvreté, voire l'extrême pauvreté, pour améliorer leurs conditions de vie. Pour que nous fassions vivre ce projet d'éducation populaire à travers nos associations d'éducation populaire, nous avons besoin de politiques publiques qui encouragent ces parcours d'engagement sur le temps long, avec des financements sur notre fonctionnement, qui pensent cet engagement des personnes et qui produisent des effets difficilement quantifiables, avec des chiffres que l'on mettrait dans un bilan d'appel à projets.

Je vais dire aussi un mot sur l'engagement des jeunes. Au CNAJEP, je suis aussi vice-présidente aux politiques de jeunesse. Aujourd'hui, la société a besoin de repenser sa vision philosophique et politique envers la jeunesse et envers la manière dont les jeunes peuvent s'engager. Il est nécessaire de faire confiance à la jeunesse. La génération des jeunes, depuis les années 80, a moins de ressources économiques que les autres générations. Il y a une inégalité entre les jeunes et les autres générations. Les jeunes sont plus vulnérables économiquement. Pour qu'ils s'engagent sur le long terme, se forment, expérimentent, il faut leur redonner des moyens, notamment financiers, et du temps. Quand on est jeune, on accède à un premier emploi, on passe des diplômes, on se forme : cela nécessite de libérer du temps. Il est important, dans la vision que nous avons de la jeunesse dans notre société, de ne pas l'infantiliser, de lui donner des responsabilités, de lui donner des droits, sans forcément toujours demander des contreparties, et d'instaurer une vraie forme de confiance. Il est aussi important de reconnaître la diversité des différentes formes d'engagement des jeunes. Il y en a beaucoup. On les retrouve dans les associations du CNAJEP. Cela passe par les conseils d'enfants et de jeunes, par les

juniors associations, par les mouvements gérés uniquement par des jeunes, par l'animation volontaire en camp, en colo, en centre de loisirs... Ces formes d'engagement, il est nécessaire de les valoriser, d'en reconnaître la diversité, de les penser comme complémentaires.

Sur la vision de l'engagement, le CNAJEP s'oppose à un engagement qui serait obligatoire, comme le propose aujourd'hui le service national universel, qui est tourné vers les jeunes et qui, justement, va à l'encontre d'une société qui fait confiance à sa jeunesse et à la manière qu'elle a de s'engager. Le CNAJEP défend un engagement choisi et volontaire.

Jean-Claude RICHEZ

Merci beaucoup. Cinq minutes, c'est parfait. Maintenant, la même question pour Claire THOURY.

Claire THOURY

La question est : « Est-ce que l'engagement est la finalité de l'éducation populaire », c'est ça ?

Jean-Claude RICHEZ

Oui.

Claire THOURY

Peut-être que l'on peut la poser un peu autrement : « Est-ce que l'éducation populaire n'est pas la finalité de l'engagement ? ». Je dois dire que j'ai un peu préparé. Je suis en train de lire un livre que je vous conseille vivement, qui est super intéressant. C'est un dialogue entre Hugues SIBILLE et Damien SIBILLE. Hugues SIBILLE est plutôt une personnalité de l'ESS, qui a fondé l'AVISE, qui a été très actif et qui est aujourd'hui le président du Labo de l'ESS. Il s'avère qu'avec son fils, ils ont écrit un livre qui est un dialogue entre deux générations. Lui a 70 ans, son fils en a 42 et le dialogue est autour de la question de la radicalité : qu'est-ce qu'être radical, est-on aujourd'hui plus radical qu'avant ? Je ne vais pas vous spoiler, c'est vachement bien et je vous invite à le lire. Dans les lettres qu'ils échangent, qui sont par ailleurs très touchantes, Hugues SIBILLE dit que la question de l'éducation populaire doit être totalement réinvestie, beaucoup plus largement que par les mouvements d'éducation populaire, parce que c'est vraiment un élément de réponse aux différentes crises que nous traversons. Il repose une définition de l'éducation populaire, que je vous lis : « *Faciliter l'accès au savoir, à la culture, afin de développer la conscientisation, l'émancipation et l'exercice de la citoyenneté en recourant aux pédagogies actives pour rendre chacun acteur de ses apprentissages qu'il partage avec d'autres* ». Quand je lis cette définition, je me dis que la question n'est pas tant de savoir si l'engagement est la finalité, mais plutôt de savoir si l'éducation populaire n'est pas, d'une certaine manière, la finalité de l'engagement. Je ne vais pas répondre par oui ou par non, je pense que ce n'est pas vraiment le sens de la question, mais en tout cas, cela permettrait d'ouvrir des perspectives.

Sur la question de l'engagement en tant que tel, je pense, pour compléter ce que disait Lucie, qu'il peut être intéressant de revenir sur l'évolution des formes d'engagement à travers le temps. L'engagement, qu'est-ce que c'est ? C'est ce que disait Lucie : la question, c'est comment on définit l'engagement. Il y a plein de manières de le définir. Il y a une définition que j'aime bien, je crois que c'est celle du Larousse : l'engagement, c'est exprimer par des mots ou par des actes une indignation, une envie d'agir, une expression, une opinion. Je trouve qu'il est intéressant de voir que cela peut prendre des formes très différentes, que l'on ne peut surtout pas normer ou normaliser l'engagement, qu'il faut permettre à chacun de s'engager comme il l'entend. Je trouve que c'est un préalable intéressant.

Il y a un autre élément que je voulais partager avec vous ce soir : c'est, je le disais, la question de l'évolution des formes d'engagement à travers le temps et donc, d'une certaine manière, la question de la finalité de l'engagement, qui évolue un peu aussi. Si je suis caricaturale, et je vous prie de m'en excuser par avance, je pense qu'il y a trois ères de l'engagement. Il y a une première ère de

l'engagement post-Seconde guerre mondiale, incarnée par la figure du militant communiste. Je suis très caricaturale, pardon. C'est un engagement total, intense, qui passe par une adhésion à une structure. La structure va beaucoup compter. C'est un engagement de transformation sociale, mais de transformation sociale « un jour peut-être, on veut un Grand Soir ». Est-ce qu'il arrivera, est-ce qu'il n'arrivera pas? Peu importe, peut-être que non, mais en tout cas, je suis prêt à sacrifier ma vie pour que le monde change. Cela va être un engagement que l'on peut appeler sacrificiel, mais qui se matérialise par l'adhésion à une structure, le Parti, etc. J'anticipe un peu les questions suivantes, cela nous permettra aussi de rebondir par la suite sur les questions de gouvernance.

Après, il y a les années 70. Les années 70, c'est le tournant de l'individu. C'est un moment où les individus se disent : je n'ai pas envie d'être défini uniquement par ma communauté d'appartenance, j'ai envie d'être défini pour tout un tas de raisons, j'ai plein d'identités, finalement, et toutes ces identités, j'ai envie de pouvoir les maîtriser, les gérer, j'ai envie qu'elles se croisent, j'ai envie de pouvoir évoluer, de maîtriser ma vie. Il y a plein d'effets pervers à ça, mais c'est un moment d'émancipation par rapport au collectif d'appartenance. Et dans le même temps, il y a la chute du mur de Berlin, peu de temps après, la fin des grandes idéologies, la chute de l'URSS. Il y a une forme de recomposition des engagements qui apparaît, parce que d'un coup, les individus refusent de sacrifier leur vie pour un tout collectif, pour un hypothétique Grand Soir qui, visiblement, n'arrivera pas parce que le mur de Berlin est tombé et ce n'est pas franchement glamour derrière... Il y a donc une forme de déception assez forte qui entraîne une nouvelle maîtrise de l'engagement. Dès lors, les engagements sont beaucoup plus pragmatiques : je continue de m'engager, mais pas forcément dans une structure, parce que je n'ai pas envie de me sacrifier dans un tout collectif, mais plutôt autour d'une cause. Je vais changer de structure si jamais je me rends compte que la cause que j'ai envie de porter est plus intéressante ailleurs que là où j'étais jusqu'ici. Et, surtout, je veux voir le résultat de mes actions : je m'engage, certes, mais je veux que ce soit effectif et je veux pouvoir le démontrer. Ce sont un peu les petits pas.

J'ai le sentiment que nous sommes en train de basculer dans une troisième ère de l'engagement, qui est un mix un peu subtil entre les deux précédentes, surtout autour des très jeunes, la génération Greta, des engagements autour des très grandes causes, autour du climat, autour de l'égalité, autour des migrants, des engagements de transformation sociale. Je m'engage au service d'un projet de société pour que le monde change, mais les urgences sont telles que je ne veux pas m'engager pour un hypothétique Grand Soir qui arrivera dans un siècle, je veux que les changements d'envergure auxquels j'aspire interviennent tout de suite, maintenant. Et pour cela, cela redevient très collectif, parce que je ne peux pas y aller tout seul. En fait, cela conditionne mon épanouissement en tant qu'individu – vous connaissez tous les phénomènes de co-anxiété – mais pour y arriver, je dois le faire dans un collectif. C'est intéressant parce que c'est un mélange un peu subtil entre ces deux ères et, à titre personnel, cela me donne beaucoup d'espoir, même si cela implique un engagement plus radical. C'est très systémique.

Jean-Claude RICHEZ

Merci beaucoup pour cette mise en perspective historique de l'engagement. David CLUZEAU, Hexopée, les associations d'employeurs.

David CLUZEAU

Merci Jean-Claude. Cela devient compliqué d'intervenir, parce qu'il y a déjà tellement de choses... Pour rebondir à la fois sur ce qu'a dit Lucie et ce qu'a dit Claire, je vais reprendre non pas Hugues SIBILE, mais Jérôme SADDIER, qui a fait une présentation il y a peu de temps d'un livre qu'il a écrit sur l'ESS. Il disait en conclusion – il ne l'a pas exprimé de cette façon, mais je vais le retranscrire ainsi – que si nous voulons reconstruire les conditions de l'engagement au sein de ce que nous sommes – lui c'est l'ESS au sens, mais je pense que cela s'applique bien à l'éducation populaire –, il faut que nous soyons en capacité d'intégrer la totalité des radicalités qui sont exprimées par la jeunesse. C'est un vrai sujet. Sinon, nous

serons en retard, ou trop lents, ou déphasés par rapport à ce que nous pouvons attendre en tant que mouvements d'éducation populaire.

Tout cela pour dire que la question que l'on doit peut-être se poser par rapport à l'éducation populaire est : nos mouvements d'éducation populaire, ou l'éducation populaire d'une manière plus générale, ont-ils réussi à évoluer ou sont-ils capables de s'adapter à ces nouvelles envies d'engagement que vient d'évoquer Claire? Parce que, finalement, si l'on peut tous se dire à peu près tranquillement, comme l'ont dit Lucie et Claire, que oui, l'une des finalités de l'éducation populaire est probablement l'engagement, tout dépend de comment on définira l'engagement : est-ce l'émancipation, peut-on considérer que l'engagement est à la fois un acte collectif ou un acte individuel, quelque chose qui relève de la sphère professionnelle, syndicale, militante, personnelle? L'engagement peut avoir une vision tellement large que je pense que cela peut tout à fait correspondre à la définition de l'éducation populaire. Pour autant, est-ce que nos pratiques, nos manières de nous réinventer, la question des nouveaux terrains, des nouveaux terreaux de l'éducation populaire, évoquée par Dominique ou Jean-Claude, je ne sais plus, correspondent à ces formes d'engagement qu'a très bien décrites Claire, qui sont à la fois des engagements des jeunes sur les grandes causes, qui effectivement s'inscrivent dans un temps long dans la volonté de militer, mais aussi dans un temps de l'urgence? C'est une extrême différence. Le militantisme, avant, était un temps long et de modification, de transformation de la société, qui n'était pas lié nécessairement à cette urgence vitale qui est celle d'un monde anthropocène. Cette question de l'engagement s'inscrit dans un temps vital pour la société.

Par ailleurs, l'engagement d'une manière générale, si l'on ne reste pas sur les jeunes, est un engagement qui vient picorer : je m'engage à un moment donné sur un sujet, j'y trouve ou je n'y trouve pas mon compte, je me retire, je reviens, je vais ailleurs... Il y a une forme de consumérisme de l'engagement. Là, cela ne correspond probablement pas à ce qu'est l'éducation populaire sur une manière de s'engager, d'où la difficulté de notre réflexion longue sur notre capacité à nous engager dans la société pour sa transformation. Je pense que c'est vraiment un sujet : remettre en perspective les nouvelles formes de l'engagement et se questionner pour savoir si l'éducation populaire est encore le creuset possible pour que sa finalité soit l'engagement. Je n'ai pas la réponse. Je pense que parfois oui, parfois non. En tout cas, clairement, il faut que nous fassions l'effort de prendre en compte ces nouvelles formes et transformer l'éducation populaire. Nous devons avoir ce double effet de transformation.

Juste pour compléter sur les associations employeuses, tu l'as dit. Je vais faire un pas de côté.

Jean-Claude RICHEZ

Pas trop long?

David CLUZEAU

Pas trop long. Un tout petit pas de côté. Je crois aussi que l'éducation populaire aurait intérêt et gagnerait à travailler la question de l'engagement à partir de sa fonction employeur : pas simplement de l'extérieur, pas simplement sur les publics qu'elle accueille, mais en se disant que c'est aussi l'association qui travaille sur l'engagement avec ses salariés et avec ses bénévoles. Cela me paraît essentiel. Ce qui nous amène, en tant que Hexopée, à travailler de manière assez profonde sur la question de la citoyenneté économique : si notre finalité est dans l'engagement, elle l'est comme projet de transformation sociale, elle doit l'être aussi comme projet de transformation de l'entreprise vue comme un terme générique.

Jean-Claude RICHEZ

Merci beaucoup. Je suis très embêté, car tu m'offres l'occasion d'une transition avec la prochaine question sur la professionnalisation, mais je donne la parole à Patrick.

Patrick CHENU

Beaucoup de choses ont été dites par mes camarades. Pour reprendre quelques lectures, je vais vous citer une anecdote issue d'un livre de Jacques ION, l'un des sociologues qui a beaucoup travaillé sur les questions d'engagement. Elle m'a extrêmement marqué et rejoint un peu ce que disait Claire tout à l'heure. Il raconte qu'il prend un poste dans une université de recherche. En tant que sociologue, il va rencontrer les deux responsables syndicaux de l'université, qui lui disent – pas avec ces mots-là – : « Mon brave monsieur, c'est une catastrophe, les jeunes ne s'engagent plus ». Ce sont des militants syndicaux, câblés en dur, des gens extrêmement engagés. Il leur demande pourquoi. Ils lui répondent qu'il n'y a plus de section, que leurs propres enfants ne s'engagent pas. Il décide de creuser un peu le sujet et il se rend compte que l'un des enfants est, je crois, responsable des Restos du Cœur de la ville et que le deuxième agit au sein d'une autre association dans un poste extrêmement structurant. Mais pour ces responsables syndicaux, ce n'est pas de l'engagement. Ce n'est pas la manière dont ils voient ce que doit être l'engagement.

Je pense, par rapport à la question qui nous est posée, « Est-ce que l'engagement est une finalité de l'éducation populaire? », que l'on peut répondre assez simplement : non. Pour moi, ce n'est pas une finalité, c'est un moyen. Par contre, nos associations d'éducation populaire ne peuvent fonctionner qu'avec de l'engagement de leurs membres, avec l'engagement des acteurs, que ce soient les bénévoles, l'engagement des volontaires, l'engagement des salariés que tu évoquais, David. Mais la question qui n'est jamais posée dans les politiques de l'engagement telles qu'elles sont présentées est la question des finalités : on s'engage, mais au service de quoi? On construit un certain nombre de dispositifs d'engagement, on appelle à l'engagement un peu par une forme d'injonction à l'engagement. Cela rejoint ce que disait Lucie : l'engagement ne se décrète pas, donc on se met un peu dans une forme de danger quand on décide de mettre en place une forme de politique publique de l'engagement. Par contre, ces politiques publiques de l'engagement soutiennent fortement nos dynamiques associatives : aujourd'hui, nos associations de jeunesse et d'éducation populaire bénéficient du service civique, du Fonds de Développement de la Vie Associative, qui permet de former des bénévoles, des dispositifs d'accompagnement, qui sont des politiques publiques d'engagement ; elles peuvent bénéficier des missions d'intérêt général du service national universel... J'avais dit que je n'en parlerais pas, mais j'en parle quand même, c'est le clin d'œil. Ce que je veux dire par là, c'est que pour moi, la question de fond, qui rejoint les éléments que vous posez sur l'engagement de la jeunesse, c'est aussi quel sens on donne, quels objectifs, quelle lisibilité on donne aux finalités de l'engagement. On ne peut pas concevoir des politiques abstraites sans poser les finalités. Je pense que par rapport aux jeunes, tu l'évoquais, Claire, il y a une attente extrêmement forte de lisibilité des finalités pour une mission de service civique : on l'a tous vécu, je pense, quand on a accueilli des volontaires dans nos organisations. Mais c'est aujourd'hui extrêmement important, aussi, pour les jeunes salariés qui rejoignent les organisations de jeunesse et d'éducation populaire. Je pense qu'ils sont extrêmement exigeants quant au respect des finalités des organisations de jeunesse et d'éducation populaire.

Donc, non, je ne crois pas que l'engagement soit une finalité des AJEP, mais il est constitutif de leur capacité à agir.

Jean-Claude RICHEZ

Merci beaucoup. Alors, évidemment, on pourrait rebondir et développer longuement, puisque des propositions extrêmement riches ont été faites. Chacune devrait être redébatue, rediscutée et approfondie, mais c'est la loi du genre.

Ce que je retiens, c'est d'abord un élément de qualification des engagements. C'est un premier point dans ce qu'a dit Claire. La mise en perspective historique est, je pense, très importante si l'on veut faire de la prospective. Nous sommes en train, aujourd'hui, de basculer dans un nouveau régime d'engagement. Nous étions, après-guerre, dans un régime – et ce n'est pas seulement vrai pour le

militant communiste, c'est vrai aussi pour le militant catholique – d'ordre sacrificiel, dans lequel on sacrifie à un idéal, à un grand récit de l'histoire. Ensuite, nous avons eu une période, même si je ne fais pas tout à fait la même périodisation, où l'on s'engageait pour être utile dans notre société et sur des causes, en essayant, de façon très pragmatique, de faire bouger les choses, avec l'exigence de voir l'effet concret de son engagement. Aujourd'hui, on entre, effectivement – et vous êtes deux à être intervenus vivement là-dessus – dans une nouvelle période de rupture où l'on revient à une période de grandes causes. C'est une rupture fondamentale. Et sur des logiques d'urgence. C'est une nouvelle temporalité qui nous est imposée par la société. Je pense que c'est quelque chose d'absolument important.

C'est dommage, nous aurions pu rebondir sur chacune de vos interventions, mais nous allons passer à la deuxième question sur la professionnalisation de l'éducation populaire. C'est un phénomène important. Aujourd'hui, la professionnalisation pèse d'un poids de plus en plus important dans l'éducation populaire. La preuve, d'ailleurs, puisqu'émerge une association qui met à son agenda et dans ses objectifs la question de la reconnaissance des associations d'éducation populaire comme des associations employeuses et non plus seulement, comme c'était le cas auparavant, comme des associations militantes. Nous avons là une vraie rupture. Sur la professionnalisation, je pense qu'il faut poser l'ensemble, c'est-à-dire : comment le professionnel se situe par rapport au volontaire. Cela s'articule avec le volontariat, cela s'articule avec le bénévolat, cela s'articule avec l'adhérent et, éventuellement, avec le bénéficiaire. De ce point de vue-là, j'ai oublié de le dire tout à l'heure en introduction, j'ai trouvé que le travail réalisé sur le modèle socio-économique, cette recherche participative, était extrêmement enrichissant. J'ai beaucoup appris à travers trois ateliers auxquels j'ai assisté. Il y avait beaucoup de choses sur la question du bénévolat, sur la centralité du bénévolat, qui est pour moi une question autour de la place du bénévole et de l'adhérent dans les structures, en tout cas pour celles qui se situent dans une logique de recourir à des professionnels, puisqu'une partie des associations se réclamant de l'éducation populaire ne fait pas nécessairement le choix de la professionnalisation, c'est-à-dire défendre un autre modèle de développement. Je n'ai pas le droit d'en dire plus puisque le temps nous est compté. David.

David CLUZEAU

J'ai été beaucoup interrogé, ces temps-ci, sur la question de la professionnalisation du secteur, comme si c'était une nouveauté. Si Hexopée émerge un peu plus, est un peu plus visible, tant mieux : cela veut dire qu'il y a une question et que l'on essaie de s'emparer de ce sujet-là. Mais la professionnalisation du secteur de l'éducation populaire n'est pas récente, elle a véritablement commencé à la fin des années 60 ou un peu après. Le premier syndicat constitutif d'Hexopée, le CDSCS, est né en 1971. Donc nous avons 50 ans de syndicalisme employeur dans l'éducation populaire. Je ne vous retrace pas l'histoire. Ce n'est pas tout à fait nouveau. En revanche, ce qui distingue peut-être le syndicalisme de l'éducation populaire par rapport à d'autres types de syndicalisme, même associatif, c'est qu'il est militant. Et nous sommes restés profondément militants dans l'approche que nous pouvons avoir de l'emploi. J'utilise le mot « emploi » à dessein, puisque quand on parle de professionnalisation, c'est bien le recours à des professionnels contre une rémunération. Nous sommes bien d'accord qu'un bénévole peut être tout à fait professionnel, tout à fait pertinent, tout à fait expert, tout à fait expérimenté. Donc c'est bien l'utilisation de l'emploi tel qu'il est déterminé là.

Quand on recourt à l'emploi, c'est qu'à un moment, on a un besoin pour porter un projet et que les bénévoles qui sont là soit n'ont pas l'expertise pour le faire, soit n'ont pas le temps pour le faire et vont donc le confier à des personnes, les choisir pour le faire et les rémunérer. C'est tout à fait ça. L'emploi a pris beaucoup de place dans un certain nombre d'organisations, de grandes organisations. Au fur et à mesure, on a construit des parcours professionnels, des formations, on a qualifié, on a certifié, cela a pris de l'espace. La branche Eclat, la plus grande branche de l'éducation populaire, c'est 300 000 emplois, 150 000 principaux, mais 300 000 emplois en tout dans l'année. On voit bien, évidemment, l'espace que cela peut prendre.

Je ne suis pas sûr qu'il y ait d'opposition de fait, de principe, entre la professionnalisation, la place des bénévoles, la place des volontaires, la place des adhérents. Si l'on parle des adhérents et des bénéficiaires, c'est une question de formation : comment, en tant que professionnel, je vais accomplir les missions que l'on m'a confiée pour accueillir des adhérents, pour faire de l'animation...

Jean-Claude RICHEZ

C'est l'essentiel.

David CLUZEAU

C'est la question de la qualification de la formation et de la capacité à faire ce pour quoi on m'a embauché.

Par rapport aux bénévoles, le sujet est un peu différent. Je vais le poser de deux manières. Il y a le professionnel qui agit en même temps que le bénévole : donc, comment un bénévole qui, par nature, parce qu'il est membre de l'association, est aussi employeur du professionnel, va arriver à travailler avec un professionnel qui va considérer que le bénévole n'est pas assez expert... On voit bien qu'il y a des zones de friction et qu'il y a une forme de complexité à gérer. C'est probablement dans la relation de terrain que cela doit pouvoir se travailler. C'est probablement du management pour les salariés, mais c'est aussi du management pour le bénévole, par le conseil d'administration ou la manière dont on va coordonner les choses. Ce n'est jamais simple. Il y a de très bons ouvrages là-dessus. C'est Simon COTTIN-MARX qui a décrit cela récemment dans un livre qui s'appelle « Pour la bonne cause », mais ce n'est pas le seul. Il dit que la relation employeur bénévole/salarié rend parfois difficile le travail du salarié parce que le bénévole a une position qui n'est pas celle d'un employeur, mais d'un militant qui pense que le salarié doit avoir un acte militant. Or quand on est salarié, on n'est pas nécessairement militant. Et c'est ça, la différence : il n'est pas obligatoire d'être militant, même quand on travaille dans l'éducation populaire. Ou alors, on considère que c'est un prérequis. Et si l'on considère que c'est un prérequis, il faut être en capacité de l'afficher, ne pas être discriminant, donc cela devient un petit peu compliqué juridiquement. Donc, une nouvelle fois, le meilleur moyen pour être sûr d'avoir des salariés qui sont attachés à l'éducation populaire, c'est de les former.

Le dernier point sur lequel je voulais aller est la question de la gouvernance, pour l'exprimer de cette manière-là. Souvent, la difficulté...

Jean-Claude RICHEZ

Peut-être tout à l'heure ?

David CLUZEAU

Non, parce que ce n'est pas la même gouvernance dont je veux parler. Là, je parle vraiment de la gouvernance de l'association.

Il y a un secteur, en France, où les bénévoles ont peu à peu totalement perdu leur place, ou en grande partie : c'est le secteur social et médico-social, parce que c'est un secteur très technicisé, où les directeurs généraux, avec leurs équipes, ont pris la place à la fois dans le pilotage politique, mais aussi stratégique et technique. Même s'il ne faut pas généraliser – ce n'est pas la totalité, évidemment –, les bénévoles ont de plus en plus de difficulté à occuper leur place. Mais en réalité, si l'on veut que le partage entre salariés et bénévoles, donc projet technique, projet stratégique, projet politique, puisse être encore équilibré, il nous revient et il revient même aux professionnels de faire en sorte que les conseils d'administration gardent la maîtrise du projet politique. C'est le vrai sujet. Les bénévoles doivent donc être des professionnels de l'engagement, pour en revenir au sujet précédent. Ils doivent donner le « la ». Nous devons l'articuler avec les salariés. Les salariés doivent aussi prendre part à la

construction du projet politique, cela ne peut être autrement, et cette articulation est celle qui est la plus difficile à trouver. En tout cas, il faut trouver cet équilibre-là si l'on ne veut pas continuer à avoir, d'une manière ou d'une autre, une certaine opposition, ressentie en tout cas, entre les professionnels et l'éducation populaire, qui ne serait génétiquement fondée que sur le bénévolat.

Jean-Claude RICHEZ

Merci beaucoup. Patrick.

Patrick CHENU

Pour reprendre ce que disait David tout à l'heure, le FONJEP a été créé en 1964 pour accompagner la professionnalisation du secteur. Cette question de la professionnalisation des associations de jeunesse et d'éducation populaire est donc assez ancienne, on en est à presque 60 ans. Je reprendrai aussi les mots de Laurent BESSE, l'un des historiens de l'éducation populaire, dans notre précédente rencontre qui portait sur la professionnalisation. Il dit que beaucoup d'organisations pensent qu'il y a eu un âge d'or où il n'y avait pas de professionnels dans les associations de jeunesse et d'éducation populaire. C'est faux. Les associations ont toujours été professionnelles, que ce soit avec des salariés des associations ou des agents : on pense, notamment, aux instituteurs qui intervenaient au sein des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Il y a donc effectivement des associations qui ont toujours fonctionné sur 100 % de militants et de bénévoles, mais globalement, la professionnalisation est aussi ancienne que le secteur de l'éducation populaire. Ce peut être un sujet de débat.

Si l'on regarde du côté du FONJEP sur ces questions-là, je vais faire un petit pas de côté là-dessus. La question qui se pose, à mon avis, dans le lien entre professionnels et bénévoles, est la posture du professionnel dans une association de jeunesse et d'éducation populaire. Si l'on considère que le levier pour mener à bien le projet associatif d'une association de jeunesse et d'éducation populaire est effectivement l'engagement, comment le professionnel, salarié, dont c'est la mission, va-t-il travailler à mobiliser, à accompagner, à soutenir, à développer la ressource bénévole, à développer le bénévolat au sens du projet associatif de la structure ?

Pour illustrer cela, si vous me permettez de parler 30 secondes de mon organisation, ce sera plus clair. Nous avons vu passer un débat dans un éditorial de Michel GUERIN, dans Le Monde, qui remet en question le rôle du programmateur dans une salle de spectacle vivant. Je suis issu du réseau des Maisons des Jeunes et de la Culture et, dans les Maisons des Jeunes et de la Culture, on considère qu'il n'y pas de raison que l'on ait un programmateur ou une programmatrice de spectacles en tant que tels, mais que c'est plutôt le rôle du professionnel, que ce soit le programmateur, le directeur, la directrice, la programmatrice, d'accompagner des collectifs de jeunes, de citoyennes, de citoyens, dans la construction d'une programmation, d'un programme artistique et culturel. Donc, il va effectivement les accompagner, les emmener dans des festivals, les former, leur faire découvrir des choses qu'ils ne seraient pas nécessairement allés voir eux-mêmes pour construire cette programmation. Mais on voit bien que la différence de rôle et de posture d'un professionnel dans une association culturelle classique – une scène nationale, un centre culturel, un centre conventionné –, qui va assurer la programmation avec une exigence d'une qualité artistique, du respect d'un cahier des charges et de la tenue d'une esthétique, et celle du professionnel de l'association de l'éducation populaire qui va accompagner un collectif, qui va l'emmener à Avignon, qui va l'emmener sur des festivals et qui va progressivement l'accompagner pour qu'il développe un regard critique, qu'il soit sensible à de nouvelles esthétiques et qu'il construise la programmation de la saison, la posture du professionnel n'est pas la même. Je pense que la singularité de nos associations de jeunesse et d'éducation populaire est d'arriver à articuler les postures professionnelles avec les militantes et les militants de nos organisations. J'aurais pu prendre cela dans plusieurs exemples, il est plus facile de le situer chez nous parce que je l'ai travaillé, en l'occurrence. Je pense que cela se joue principalement là-dessus et ce que disait David est pour moi

absolument essentiel : cela s'apprend. La question de la formation est pour moi essentielle sur ce point-là.

Jean-Claude RICHEZ

Merci beaucoup. Claire.

Claire THOURY

J'interviens devant vous en tant qu'acteur de l'éducation populaire, mais du fait de la fonction que j'occupe, j'interviens parfois devant d'autres secteurs et les questions qui se posent dans la relation salarié/bénévole ne sont parfois pas du tout les mêmes. Mais il y a toujours des questions qui se posent. C'est intéressant. D'un côté, on aura, notamment dans le secteur du sanitaire et du social, comme le disait David, certains professionnels qui sont très inquiets parce que les bénévoles ne sont pas assez compétents et si on doit perdre du temps à les former, est-ce que ça a vraiment du sens... Cela pose tout un tas de questions par rapport au sens de l'action associative, parce qu'il y a quand même un enjeu d'avoir une gouvernance avec une gestion des intéressés. Et puis, à l'inverse, je ne dis pas que c'est le cas ici, il y a des structures qui sont très méfiantes lorsque les salariés prennent trop de place et qui veulent rappeler qu'une association, c'est d'abord des bénévoles qui décident et que les salariés ne sont pas là pour ça. Je pense que ces deux extrêmes sont un peu caricaturaux dans un sens comme dans l'autre. Je pense qu'il faut que nous arrivions à fonctionner de manière apaisée, parce que nous avons besoin de tout le monde.

Le monde associatif, aujourd'hui, j'extrapole un peu par rapport à la question de l'éducation populaire, c'est 20 millions de bénévoles et 2 millions de salariés. Ce sont les derniers chiffres. C'est énorme. On voit que nous avons tous du travail, que nous avons énormément de choses à faire et qu'il reste à traiter. Il n'y a donc pas pour moi de concurrence. Par contre, je rejoins totalement ce que disait Patrick : ce n'est pas la même chose, on ne demande pas la même chose à un salarié. On va le recruter pour quelque chose de précis, il va avoir des compétences. Un bénévole, ce n'est pas forcément le cas. Je ne dis pas qu'il n'a pas de compétences, tout le monde a des compétences, mais ce ne sont pas les mêmes compétences. Un président d'association ou un secrétaire général, peu importe, un membre de la gouvernance d'une association, on ne va pas attendre les mêmes choses de lui dans le cadre de sa mission que dans le cadre de son job par ailleurs s'il est recruté, même dans une structure associative. Je pense qu'il faut juste se souvenir que ce n'est pas la même chose. Par contre, il faut que l'on arrive à fonctionner en bonne intelligence et en bonne harmonie. On a besoin les uns des autres. Un point que l'on ne doit pas perdre de vue : acteurs associatifs du secteur de l'éducation populaire, mais même a fortiori les acteurs de l'économie sociale et solidaire, quoiqu'il arrive, il faut que nous arrivions à incarner les valeurs que nous défendons. Et c'est là où le livre de Simon COTTIN-MARX, dont parlait David est intéressant. Ce qu'il pointe, c'est que l'on se retrouve pris dans des contradictions où l'on va avoir des structures avec des gouvernances de bénévoles hyper-militants, qui sont les premiers à défendre le droit du travail par principe, parce qu'il faut quand même défendre les travailleurs, mais qui, en pratique, ne savent pas comment faire. Ils ne comprennent pas, ce sont des militants, qui sont là pour porter leur projet. Quand ils ont une idée à 20 heures, ils passent un coup de fil. Encore une fois, je caricature un petit peu. Mais en fait, il y a quand même un droit du travail et cela pose un contexte, un cadre, donc je pense que nous devons être très attentifs à cela, parce que dans le même temps, cela ne vous échappe sans doute pas, nous avons quand même une grosse difficulté, de plus en plus importante, à recruter des gens dans nos structures associatives. Donc la question du sens n'est sans doute plus la réponse suffisante à apporter à celles et ceux qui cherchent du travail aujourd'hui. Il faut peut-être que nous posions d'autres éléments. C'est un travail qui est fait plus par les syndicats employeurs, mais je pense quand même que c'est une question importante à partager.

Juste un dernier point. David parlait de la formation des salariés, puisque le meilleur moyen de faire que les salariés soient porteurs des valeurs, c'est de les former. Il faut aussi former les bénévoles. Je viens

d'un réseau qui s'appelle Animafac, un réseau d'associations étudiantes et jeunes : 4 000 associations étudiantes et jeunes. Il y a plein d'associations étudiantes qui sont aussi employeuses. Il y en a plein. Ils se retrouvent à 18-19 ans, mais c'est vrai à 50-60 ans, peu importe, ces jeunes étudiants, présidents d'associations, à être employeurs. En fait, ils n'ont absolument pas idée de ce que cela implique. Je prends cet exemple-là parce que je le connais bien, mais c'est vrai pour tous les secteurs. Quand on est dans de grosses structures associatives et que les RH sont organisées, il n'y a pas de problème, mais la plupart des associations employeuses comptent un, deux, trois salariés, et il n'y a pas de formation des bénévoles pour l'accompagnement des salariés ou dans leurs fonctions d'employeurs. C'est un impensé, ou peut-être pas, parce que plein de gens y ont pensé avant moi, mais quelque chose qu'il faut que l'on réinvestisse davantage.

Jean-Claude RICHEZ

Merci.

Lucie BOZONNET

C'est sûr que l'on a besoin de plus de professionnels pour plus faire vivre nos projets et, comme tu le disais, Claire, on rencontre une crise de recrutement dans les postes associatifs, notamment d'animateurs. Il y a donc un vrai enjeu autour de cela et de la formation des professionnels de l'animation, qui est sans doute à repenser.

Je vais parler un peu des bénévoles, parce qu'on n'en a pas encore beaucoup parlé, et de la manière dont on permet aux bénévoles de prendre leur place. Alors, bien sûr, c'est une articulation avec les professionnels, mais il n'empêche qu'il est parfois difficile de trouver des bénévoles, et pourtant, ce sont aussi eux qui font vivre les associations. À mon avis, pour répondre à cette crise du bénévolat, il peut y avoir deux leviers. Il y a la question du temps. Peut-être cela va-t-il faire écho au dernier Projep, « Temps libre et temps contraint », mais aussi, nous avons à en parler, à la question de la posture des professionnels. Le terme « d'aller vers » est très à la mode parce que ce sont des questions que l'on se pose tous : comment rendre accessibles l'engagement et la prise de responsabilités ?

Le rapport au temps pose aussi la question du rapport à l'argent. Quand on s'octroie du temps libre, cela veut dire que l'on n'a pas forcément besoin d'aller chercher de l'argent pendant le temps libre. Donc, comment fait-on en sorte que le bénévolat soit accessible à tous et pas seulement à ceux qui ont les moyens financiers ?

Sur la question de l'aller vers, aujourd'hui, de nombreuses personnes sont éloignées du secteur associatif, des espaces de prise de décisions. Comment peut-on rapprocher ces personnes éloignées de la participation et des décisions, à la fois qui les concernent, mais qui concernent le pays, de ces secteurs de participation, afin qu'elles y prennent part ? Dans nos associations et dans le secteur de l'éducation populaire, si l'on réussit à travailler les postures pour travailler l'aller vers et ainsi permettre à des bénévoles qui n'étaient pas forcément destinés à cela de pouvoir accéder à du bénévolat et à de la prise de responsabilités, on permet de rapprocher des personnes des décisions publiques et politiques. C'est donc une manière de développer des portes d'entrée ou comment on rend peut-être plus accessibles les portes d'entrée qui existent déjà et comment on en invente de nouvelles. Une fois que l'on franchit une porte d'entrée, il y a plusieurs étapes – cela rejoint ce que je disais tout à l'heure sur le parcours –, mais des étapes progressives. Cela rejoint la question bénéficiaire/bénévole, on commence peut-être à être bénéficiaire, et comment on devient impliqué pour devenir bénévole. Cela passe par des étapes progressives, mais qui demandent un accompagnement qui, parfois, se fait par des professionnels.

Jean-Claude RICHEZ

Merci beaucoup pour votre concision. Je ne sais pas comment on prolongera la réflexion en termes de prospective.

Sur l'histoire, je ne pense pas qu'au début des années 60, il y ait eu 300 000 MAT en France. Il y a quand même une augmentation considérable du nombre de professionnels dans le secteur.

Ensuite, vous avez tous insisté sur la question de la posture. Je pense que c'est absolument essentiel, en particulier lorsqu'on parle de formation de professionnels qui vont travailler dans l'éducation populaire. On peut, par exemple, prendre le cas d'un comptable que l'on recrute dans une association d'éducation populaire. Je pense qu'il y aurait peut-être nécessité de réfléchir à des formations spécifiques liées à la posture particulière du professionnel de l'éducation populaire. Je trouve la formule tout à fait juste : le rôle d'un professionnel de l'éducation populaire, quel que soit le champ sur lequel il va intervenir, est d'abord d'accompagner des porteurs de projets, des personnes qui sont engagées et de garantir leur positionnement comme acteurs de ce projet. Je pense que c'est quelque chose de très difficile. Il faut donc être beaucoup plus vigilant sur les processus, les parcours de formation de ceux qui travaillent dans le secteur de l'éducation populaire. J'ai bien aimé la remarque sur la spécificité : un professionnel de l'éducation populaire n'est pas un professionnel d'une association qui intervient, par exemple, dans le champ du sanitaire et social. Ce n'est pas du tout la même chose. Je pense que c'est très important. C'est peut-être un défi que nous avons à relever dans les années à venir pour assainir les relations ou les dérives possibles des rapports entre professionnels et adhérents en général, pas seulement le bénévole, mais l'adhérent en général, afin de redonner et garantir la place centrale de l'adhérent, du bénévole. Pour le bénévole, je pense qu'il faut effectivement qu'il puisse prendre toute sa place. Il y a un problème de qualification du bénévole, de reconnaissance des compétences qu'il acquiert à travers l'exercice de sa fonction, pour reprendre le tableau que l'on nous a présenté tout à l'heure.

La parole est à la salle ou aux internautes, extrêmement nombreux sur le site.

De la salle

Claude GASSMANN, je représente le CNAJEP, mais Lucie le fait mieux que moi aujourd'hui. Je vais donc dire que je suis des centres sociaux.

Je revois le titre de cette rencontre : « L'éducation populaire au service de quels engagements ? ». Et je m'interroge : n'avons-nous pas traité une seule partie de la question ? À juste titre, d'ailleurs, parce que cela ne va pas sans difficulté, donc il faut le traiter. On parle beaucoup du fonctionnement des associations d'éducation populaire, de la manière qu'elles ont de mobiliser des bénévoles dans leur fonctionnement, dans leurs conseils d'administration, dans leurs bureaux, de la manière dont sont gérées les relations salariés/bénévoles... Mais n'oublions pas non plus que l'objet des associations d'éducation populaire est d'amener les gens à réfléchir par eux-mêmes, au service du collectif, le collectif en question n'étant pas forcément l'association en question. L'éducation populaire est aussi au service de l'engagement d'aujourd'hui et de demain d'un public, appelons-le ainsi. On réussit, je pense, pas seulement si l'on réussit à recruter un nouvel administrateur, mais aussi si un adolescent avec qui on a fait un projet ou une mère de famille avec qui on a fait un projet vacances qu'elle a co-organisé ; on la retrouve quelque temps plus tard dans une autre association, dans un conseil municipal, que sais-je. N'oublions pas cet aspect-là et faisons attention à ne pas trop nous auto-centrer sur nos difficultés, réelles certes, de recrutement de bénévoles. Je pense que si l'on traite bien ou mieux la question de nos projets au service de l'éducation populaire, nous élargirons notre base et nous trouverons peut-être plus facilement nos futurs administrateurs.

Jean-Claude RICHEZ

D'autres interventions ?

D'Internet

Il y en a une, en ligne, qui complète la vôtre sur la nature et la finalité de cet engagement. C'est une association qui s'appelle ASTU, actions citoyennes interculturelles, à Strasbourg :

« La finalité de l'éducation populaire en tant que concept, c'est avant tout la transformation sociale, de s'échapper de sa condition de vie et d'environnement. Pensez-vous que nos associations sont en mesure de poser la problématique pour une transformation de la société, surtout en étant dépendantes des financements publics ? ».

Jean-Claude RICHEZ

Qui veut répondre ?

Claire THOURY

Je pense que oui, les associations le peuvent et je pense même que les associations le doivent. Je vous rejoins : on n'agit pas uniquement pour nous-mêmes. J'allais en parler à la quatrième question, mais peu importe. Il est important de défendre le fait associatif pour de nombreuses raisons, mais pas par corporatisme. J'insiste là-dessus. Le modèle associatif et l'éducation populaire a fortiori sont au service d'un projet de société. Nous sommes bien dans le cadre d'acteurs de la transformation sociale. L'éducation populaire, c'est bien ça. Nous n'avons pas tous la même vision de la société à transformer ni de la manière dont il faudrait la transformer, mais nous sommes bien dans une dynamique de transformation. Quand on choisit le modèle associatif, on choisit un modèle non lucratif, on choisit une gestion désintéressée, on choisit une gouvernance démocratique... On choisit quand même pas mal de contrats. C'est Jérôme SADDIER qui le dit, puisque David en parlait : l'économie sociale et solidaire est une économie sous contrainte. Nous nous sommes mis nos contraintes nous-mêmes et nous le faisons au service d'un projet de société parce que nous considérons que ce que nous portons est sans doute plus vertueux.

Pour répondre à la question qui a été posée sur les financements publics, il faut que l'on soit très vigilants, que l'on ne se laisse pas menacer. Ce n'est pas si facile, j'en ai bien conscience, mais plus l'on est nombreux et plus l'on est fort. C'est pour cela qu'il faut renforcer les têtes de réseaux, que l'on se rallie, que l'on parle d'une seule voix, que l'on fasse front et que l'on ne se laisse pas diviser. La parole associative structurée forte est une parole de transformation sociale et je pense que nous sommes des acteurs politiques.

Jean-Claude RICHEZ

Merci. Patrick.

Patrick CHENU

Je voulais répondre à la question posée par Claude. Je pense que l'un des rôles de nos associations est d'être aussi des lieux d'apprentissage de la citoyenneté par la pratique, notamment. Le pari que l'on fait dans l'éducation populaire est que ce que l'on apprend dans une colo, dans un centre social, dans une MJC, on sera en capacité de le transposer ensuite dans la société. Si l'on peut dire, on est un peu des bacs à sable de la démocratie et de la République, mais de très jolis bacs à sable, en même temps. On sait que dans un périmètre un peu protégé, dans ce cadre protecteur que l'on a créé, on est en capacité d'expérimenter de manière réelle l'exercice démocratique, l'exercice du pouvoir, de se coltiner, de travailler entre personnes qui n'ont pas les mêmes origines, les mêmes sensibilités, les mêmes opinions, mais qui vont travailler au service d'un projet commun. Il y a ce côté où l'on apprend et, en général, on trouve les gens ailleurs. Nous avons beaucoup discuté d'évaluation ce matin et cet après-midi. Je ne saurais pas donner un taux, bien évidemment. Est-ce que l'on retrouve 1 %, 10 %, 50 % des gens ailleurs ? Je n'en sais absolument rien. Mais en tout cas, on sait que si l'on s'en donne les moyens, si l'on prend le temps, si l'on est soutenu pour ça, ça marche.

Jean-Claude RICHEZ

Merci. David.

David CLUZEAU

Je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit. Je m'interrogeais sur la question de savoir à quel moment nous pouvions mener un projet de transformation sociale si nous sommes dépendants des politiques et des financements publics. Je me suis questionné quand Claire intervenait. Finalement, notre projet, même si nous sommes en fonctionnement sous contrainte, n'est pas un projet économique. Le projet d'une association, par nature, n'est ni un projet d'employeur ni un projet économique.

Jean-Claude RICHEZ

C'est un projet citoyen.

David CLUZEAU

Un projet politique, un projet citoyen et de transformation sociale.

Jean-Claude RICHEZ

Et d'éducation.

David CLUZEAU

Et d'éducation. Donc, la question que l'on doit probablement se poser est la capacité à renoncer. Qu'est-ce qui prime dans notre raison d'être? Est-ce notre projet économique ou notre projet politique? Quelque part, si la question est celle du projet politique, on doit pouvoir, pour le mener, être en capacité de renoncer s'il le faut à un projet économique. C'est la garantie de notre indépendance. Cela peut causer des dégâts sociaux et poser plein de problématiques, mais c'est quand même ça, la question.

Jean-Claude RICHEZ

Le fil à plomb.

David CLUZEAU

Oui, il me semble que c'est quand même ça, si l'on doit en avoir un. Je dis cela de manière un peu abrupte. Ce n'est vraiment pas simple. Mais de temps en temps, remettre un tout petit peu les choses dans l'ordre permet d'avoir une ligne de conduite un peu différente.

Jean-Claude RICHEZ

Je trouve la question du fil à plomb extrêmement importante en général. C'est une association libre de citoyens autour d'un projet, d'une action, dans la cité et dans l'intérêt de la cité. On doit remettre cela en permanence comme horizon de l'activité des associations d'éducation populaire. Sinon, ce n'est plus de l'éducation populaire : on développe des services. C'est autre chose. Souvent, on a tendance à confondre éducation populaire et associations de services.

D'autres questions?

Lucie BOZONNET

Est-ce que je peux intervenir?

Jean-Claude RICHEZ

Oui.

Lucie BOZONNET

La première question m'a fait penser à un mot que, je crois, nous n'avons pas encore prononcé : c'est le mot « émancipation », qui fait partie du projet de l'éducation populaire, de son projet de société, qui est aussi une manière de transformer la société et de faire en sorte que les personnes se regroupent dans des structures collectives pour s'émanciper elles-mêmes et collectivement.

Sur la question du financement, on est quand même dans une logique de financement avec des appels à projets à plus court terme, de plus en plus présente au détriment des financements sur le long terme et sur fonctionnement. Cela nous pousse, en tant qu'associations d'éducation populaire, à devoir chiffrer et mesurer des choses qui ne sont pas forcément quantifiables. Par ailleurs, cela nous met en concurrence entre nous, ce qui est assez dommageable.

Jean-Claude RICHEZ

Merci.

La troisième question est sur l'éducation populaire au service de quels engagements. Depuis une dizaine d'années, se sont affirmées des politiques publiques d'engagement : l'État, à travers le service national, évidemment – c'était l'un des aspects du service militaire –, le service civique, le contrat d'engagement volontaire, etc., tend à favoriser l'engagement. Est-ce qu'une politique publique d'engagement épuise la question d'une politique d'éducation populaire ? Par ailleurs, l'affirmation d'une politique d'éducation populaire reste très en filigrane. Il y a peu de choses. Une politique publique d'éducation populaire serait une politique de formation, comment on accompagne les associations pour former des professionnels ; une politique d'éducation populaire, ce serait aussi une politique qui favoriserait l'engagement à travers le dialogue civil, c'est-à-dire la possibilité pour les associations d'interpeller et d'être associées, éventuellement, à la construction de politiques publiques ; ce serait aussi mettre en place une vraie politique de reconnaissance des bénévoles pour faciliter le travail des associations.

C'est Patrick qui commence.

Patrick CHENU

Pour étayer la question qui nous est posée, je me suis amusé à regarder ce qui figurait aujourd'hui – cela va être un peu technique –, en 2022, dans le BOP 163, qui est le budget de l'État qui nous concerne, donc le budget de la Jeunesse et de l'engagement, globalement. Ce n'est pas un petit budget, malgré tout. Le BOP 163, c'est 772 millions d'euros. Certes, ce n'est pas colossal à l'aune du budget de l'État, vous allez me dire que ce n'est pas grand-chose, mais c'est tout de même 772 millions d'euros. Si l'on établit le top 5 des lignes budgétaires du BOP 163, vous avez, en pole position, le Service civique, 500 millions d'euros sur les 772 millions d'euros, le Service national universel, 110 millions d'euros, le FONJEP, 40 millions d'euros, et ensuite, 25 millions d'euros pour le Fonds de Développement de la Vie Associative dans le champ de l'innovation. Je n'ai pas noté celui de la formation.

Claire THOURY

8 millions.

Patrick CHENU

C'est 8 millions d'euros. Vous avez la ligne « Soutien aux actions de jeunesse d'éducation populaire » pour 18 millions d'euros.

Donc, oui, de vrais choix politiques sont faits, progressivement, par rapport au budget de l'État. Ce n'est pas extrêmement ancien. Le service civique a été créé en 2010. Que l'on ne se méprenne pas sur mes propos : je suis un ardent défenseur du service civique. Mais on a des lignes budgétaires de politiques nationales qui, aujourd'hui, vont majoritairement sur du financement de dispositifs d'engagement publics, dont la collectivité, l'État, ont défini les modalités et les objectifs. On peut se dire, effectivement,

que cela vise l'engagement des jeunes : le service civique est normé, le service national aussi, donc cela vise avant tout l'engagement des jeunes.

J'ai oublié, excusez-moi, on l'évoquera tout à l'heure, la nouvelle politique publique qui est née il y a deux ans : le mentorat, avec un budget de 27 millions. Il y a, là aussi, une volonté de soutenir un nouveau dispositif.

Ce qui, jusque-là, soutenait majoritairement des actions portées par des associations de jeunesse et d'éducation populaire de manière généraliste, soutient aujourd'hui des dispositifs extrêmement normés, extrêmement précis, qui sont portés par l'État, dont les associations de jeunesse et d'éducation populaire sont aussi les premières bénéficiaires, il ne faut pas se tromper là-dessus. Nous avons été les acteurs constitutifs du Service civique, nous en assurons pour une bonne partie le co-pilotage. Nos associations bénéficient de façon extrêmement structurante du Fonds de Développement de la Vie Associative. Le FONJEP, en tant que tel, est lui aussi soutenu, je le disais ce matin en assemblée générale. C'est bien une politique publique de soutien aux projets associatifs à travers la professionnalisation. À partir du moment où l'association est reconnue comme légitime par l'État, elle bénéficie d'une aide à sa professionnalisation, mais c'est bien sur le projet associatif défini par l'association elle-même. Comme les fonds qui bénéficient aux associations de jeunesse et d'éducation populaire sont bien des fonds qui correspondent à la définition de la subvention, c'est-à-dire la rencontre, à un moment, entre un projet associatif et une volonté politique.

Oui, il y a des choix progressifs qui sont faits et l'on peut, en tant que responsables d'associations de jeunesse et d'éducation populaire, dire que le budget, le BOP 163, ne baisse pas. Non, il ne baisse pas : il a plutôt été doté. Par contre, la part qui reste au soutien aux projets de jeunesse et d'éducation populaire, elle, baisse d'année en année. Effectivement, nous sommes sur des choix de société très forts par rapport à cela. D'où la tension évoquée par un certain nombre de personnes tout au long de cette journée au cours de laquelle on travaillait sur le modèle socio-économique des associations qui, aujourd'hui, se retrouvent de plus en plus opératrices de politiques publiques.

Jean-Claude RICHEZ

Ce n'est pas tellement le projet de l'éducation populaire, puisque c'est un projet d'initiative citoyenne.

Patrick, merci. Lucie.

Lucie BOZONNET

L'institutionnalisation et la création de dispositifs ne permettent pas aux concernés et aux bénéficiaires de nos associations de pouvoir proposer et donc d'être dans une logique ascendante. Cela empêche cela aussi. Cela laisse moins la liberté aux personnes dans les propositions qui peuvent être faites et moins de spontanéité dans l'engagement et dans les formes d'engagement qui peuvent être prises.

En tout cas, sur la construction des politiques d'éducation populaire, le CNAJEP est attaché à cette notion de dialogue. Cela a été la manière dont Dominique a présenté le CNAJEP au début. C'est bien cela et notamment parce que le CNAJEP met en place le dialogue structuré au niveau européen avec la campagne Provox et parce que, dans notre interlocution avec les pouvoirs publics, nous souhaitons être dans du dialogue et de la co-construction des politiques publiques. Nous souhaitons aussi des politiques qui soient transversales et qui, par exemple sur les politiques jeunesse, que l'on n'impose pas une politique uniquement pour la jeunesse, mais qu'elle réponde aussi aux besoins des jeunes et des problématiques rencontrées par la jeunesse dans l'ensemble des politiques.

Dialoguer avec les politiques publiques nécessite d'avoir des personnels formés, des interlocuteurs qui peuvent être soit des élus, soit des salariés formés, qui ont conscience de ce qu'est le projet d'éducation

populaire, ainsi que des personnes nombreuses. Ce que dit le CNAJEP aujourd'hui, c'est que dans les services déconcentrés de l'État, il manque du personnel et nous aurions besoin de plus de moyens pour créer le dialogue et mettre en place une vraie politique publique ambitieuse.

Jean-Claude RICHEZ

Merci beaucoup. Claire.

Claire THOURY

Ce que je comprends dans la question, ce sont les opportunités et les limites de l'institutionnalisation de l'engagement. Quand on regarde bien les dispositifs d'institutionnalisation de l'engagement, ce sont des dispositifs à destination des jeunes, en réalité : service civique, SNU... En fait, la question qui me semble intéressante à poser, c'est : qu'est-ce que cela nous dit de la manière dont la société considère sa jeunesse ? Cela rejoint un peu ce que disait Lucie lors de sa première prise de parole. À une époque, on considérait que l'engagement était concurrentiel aux études. On disait : « Il ne faut pas t'engager, parce que si tu t'engages, ce sera problématique pour ton cursus universitaire, scolaire... Passe ton bac d'abord, passe ta licence d'abord, passe ton master d'abord et puis après, tu auras bien le temps de t'engager. Ou alors, si tu t'engages, fais-le dans une logique de valoriser ton CV. » Il y avait quelque chose du genre : « Attention, si tu t'engages, tu vas te disperser. » Et puis, il y a eu une sorte de contre-mouvement, auquel nous avons participé, qui a contribué à mettre en lumière toutes les vertus de l'engagement pour les individus, à démontrer quel point s'engager était positif et vecteur d'émancipation, permettait de se construire, de réussir autrement. Moi la première, c'est un discours que je tiens. Je suis profondément convaincue que l'éducation populaire et l'éducation non formelle ont beaucoup de leçons à donner à l'éducation formelle, il n'y a pas de doute. Sauf que le revers de la médaille est qu'il y a eu une tentation très forte des pouvoirs publics de se saisir de la question de l'engagement pour la normer et la cadrer, parce qu'elle devenait intéressante pour ce qu'elle produisait dans le cadre des individus et parce que c'était aussi un moyen de contrôler la jeunesse, d'une certaine manière. Je ne dis pas que c'est une logique complotiste, mais la question de la jeunesse, depuis la nuit des temps, est une question qui suscite beaucoup de débats. Si vous lisez Platon, quand Socrate parle des jeunes, ce n'est pas vraiment sympa. C'est pareil chez Stefan Zweig, chez Agatha Christie aussi. Je peux vous citer plein de références comme celles-ci. Encore aujourd'hui, quand on parle des jeunes, c'est toujours de manière assez stigmatisante ou avec une forme de bienveillance condescendante. Je suis de moins en moins jeune, donc cela m'arrive de moins en moins, mais quand même, je me souviens bien de ce que cela implique.

Pourquoi sommes-nous ainsi avec les jeunes ? Parce que, si on réfléchit cinq minutes, la jeunesse est la seule catégorie sociale mouvante par laquelle tout le monde passe et de laquelle tout le monde sort. Tout le monde est jeune un jour, tout le monde finit par ne plus l'être. Malheureusement ou heureusement, je ne sais pas. En tout cas, il y a un passage. Et parce que c'est mouvant, cela devient un élément de repère un peu social : on va se définir par rapport à la jeunesse. Donc, si la jeunesse se désintéresse de la chose publique, cela veut dire que moi, en tant qu'adulte, je suis intéressé par la chose publique. Si la jeunesse est individualiste et consumériste, cela sous-entend que moi, je ne le suis pas ou que je le suis moins. Cela va être un élément de référence pour créer des stéréotypes permettant de se positionner socialement. En fait, on peut se le permettre parce que l'on a été jeune un jour et parce que l'on sait que les jeunes d'aujourd'hui ne le seront plus. Mais si vous remplacez « jeune » par « femme », « homosexuel » ou tout ce que vous voulez, cela créerait un vrai problème. Comme les jeunes sont toujours vecteurs de fascination et de répulsion, la tentation de cadrer, en créant des politiques qui régissent ou organisent l'engagement, est aussi un moyen d'éviter que des mouvements spontanés ne se créent, qu'ils troublent l'ordre public, qu'ils laissent la tentation à la jeunesse de prendre trop de place ou, peut-être, de prendre le pouvoir.

Qu'il n'y ait pas de malentendu : je trouve que le service civique, c'est génial et je le défendrai toujours. Je pense aussi qu'il est très important que les pouvoirs publics se saisissent de la question de l'engagement, parce que ce n'est pas exempt d'inégalité et qu'à un moment, il faut des investissements et une volonté politique forte pour que tout le monde puisse s'engager. Toutefois, là où j'é mets un point d'attention, c'est sur le pourquoi. Quel est le but ? L'engagement, pour quoi faire ? On en revient à la question de départ : quelle est la finalité ?

Jean-Claude RICHEZ

Cela renvoie quand même à une question : l'absence d'une politique accompagnant l'engagement des autres catégories d'âges. Par exemple, une politique du bénévolat, une politique du dialogue civil, une politique qui encourage et accompagne la démocratie participative...

David CLUZEAU

C'est exactement ce sur quoi j'allais embrayer. Je suis beaucoup moins jeune que Claire, mais je me considère toujours comme extrêmement jeune. J'allais donc avoir une prise de parole de vieux, pas trop con, je l'espère, mais de vieux.

Dans la liste que tu faisais des politiques d'engagement, c'est exactement ce qui, immédiatement, m'interroge : toutes les politiques de l'engagement sont des politiques pour la jeunesse, ce qui pose quand même un problème d'éducation populaire. L'éducation populaire n'est pas uniquement la question de la jeunesse, c'est beaucoup plus large, c'est tous les âges de la vie et c'est aussi plein de formes d'engagement, dans la jeunesse et en-dehors. La liste que tu fais me pose une vraie difficulté. C'est en ce sens que je trouve que l'on doit avoir un regard ou un œil critique sur la manière dont le gouvernement met en œuvre et institutionnalise des politiques publiques de l'engagement, parce que non seulement, oui, il y a une institutionnalisation, oui, dans les institutionnalisations, il y a des choix budgétaires extrêmement importants et l'on voit que la masse budgétaire est sur ces politiques propres, donc il n'y a pas de politiques de choix, mais des politiques prescriptives ; par ailleurs, cela laisse assez peu de marge pour avoir un travail d'éducation populaire au long cours sur d'autres types d'engagements.

Oui, la jeunesse est le futur. Oui, la jeunesse est une étape par laquelle nous passons tous. Oui, c'est probablement la promesse... Mais on le voit bien si on regarde la photographie de la société : on n'a certainement pas intérêt à arrêter la question de l'engagement à 24 ans, à 25 ans, à 26 ans, à 27 ans. C'est la première remarque que je voulais faire.

La seconde remarque, c'est la méthode. Je vais être une nouvelle fois, peut-être pas provoc', mais je vais le dire comme ça quand même. Parmi les politiques publiques que listait tout à l'heure Patrick, le service civique remporte globalement l'adhésion. Le SNU, lui, remporte globalement moins d'adhésion. C'est intéressant, parce que la manière dont le service civique a été conçu n'a rien à voir avec le SNU. Le service civique a été construit dans un collectif avec les associations, avec l'État, c'est peut-être même plutôt une initiative associative. Son institutionnalisation ne nous pose donc pas de problème. Au contraire, on s'en satisfait et cela s'inscrit plutôt bien dans les projets que l'on a envie de mener. Le SNU, c'est l'inverse. C'est une lubie, ou plutôt une envie politique, consistant à dire à un moment : « Je vais poser quelque chose, organiser une politique de jeunesse, parce que le service militaire a disparu et qu'il faut recréer de la cohésion. Donc, je pose et je vous dis comment cela va se passer. » On a oublié l'étape de co-construction avec le secteur associatif et le secteur de l'éducation populaire.

Claire THOURY

Mais on l'appelle.

David CLUZEAU

Effectivement, on l'appelle pour venir mettre en place, puisqu'on n'est pas capable de le faire et qu'il faut des relais. Je crois que c'est ça, le sujet sur les politiques de l'engagement et de leur institutionnalisation. Pour le dire vraiment, à ma manière, je crois que les politiques d'éducation populaire ne peuvent pas être des politiques de financement ou de dispositifs d'éducation populaire. Elles n'ont de valeur que si elles sont construites dans une démarche d'éducation populaire : co-élaboratives, collaboratives, collectives, délibératives, démocratiques. Or dans toutes les politiques du POP, pas toutes, mais les dernières, on voit bien que celles qui ont été construites à la manière démocratique du POP fonctionnent et ont du succès. Celles qui ne le sont pas, comme le SNU, ne fonctionnent pas ou, en tout cas, suscitent des réserves et n'ont pas le succès escompté.

Jean-Claude RICHEZ

Merci beaucoup. Cela renvoie aussi à la question de la gouvernance de l'éducation populaire, au niveau des fédérations et des réseaux. Peut-on continuer à fonctionner en réseaux verticaux, même si cela allait dans les deux sens, en montant et en descendant, alors qu'il y a aujourd'hui une demande ou une nécessité d'horizontalité, de coopération ? D'ailleurs, les discussions autour du modèle socio-économique renvoyaient directement à cette question. Comme articule-t-on, aussi, éducation populaire instituée et éducation populaire non instituée ? Je pense que c'est aussi un enjeu extrêmement important si l'on veut, justement, que l'éducation populaire et le projet d'éducation populaire soient plus visibles. Souvent, ceux qui ne se reconnaissent pas ou qui n'adhèrent pas formellement à des fédérations émergent sur des terrains qui étaient peu occupés par l'éducation populaire. Donc, en termes de formes d'engagement, de thèmes d'engagement, de types d'engagement, je pense que cela pose un vrai problème qui, pour moi, a été abordé en partie dans le débat qui a eu lieu dans les ateliers sur la coopération.

C'est Claire qui commence.

Claire THOURY

Je peux répondre ce que je veux ou pas ? À la question que je veux, plutôt.

Jean-Claude RICHEZ

C'est entièrement libre. Nous n'avons pas d'échanges formels.

Claire THOURY

Je veux bien parler de la gouvernance des structures associatives, mais ce qui m'intéresserait surtout, ce serait de parler plus globalement de la question démocratique. On en a un peu parlé en échangeant autour de la table ronde.

Le constat que l'on peut faire – et l'on peut s'en désoler, mais il est réel – est celui d'un affaiblissement malheureux des corps intermédiaires depuis un certain nombre d'années maintenant. Si les corps intermédiaires sont affaiblis, on peut dire que c'est de la faute du Président MACRON, mais ce n'est pas seulement de sa faute, parce qu'ils étaient quand même affaiblis avant.

Jean-Claude RICHEZ

C'était déjà bien mal parti.

Claire THOURY

Cela fait un moment. Il y a plein de raisons, mais cinq minutes seraient beaucoup trop courtes pour les énumérer. Par ailleurs, je ne les connais pas toutes. Parmi elles, il y a l'attractivité, la capacité à se réinterroger, à s'ouvrir, à ouvrir sa gouvernance, à ouvrir de nouveaux espaces à d'autres publics... Partager le pouvoir, en fait. Il y a cette question du partage du pouvoir. C'est évidemment intéressant, mais pour quoi faire, en fait ? Et cela rejoint la remarque faite tout à l'heure : quel est le but ? Encore

une fois, on ne fait pas ça pour nous-mêmes. On est des espaces où l'on apprend plein de choses et c'est ce qu'il me semble intéressant de valoriser.

J'avais envie d'échanger avec vous ce soir sur le rôle démocratique des associations. On a beaucoup parlé de la subvention, de la question de l'initiative associative. Protéger l'initiative associative, c'est reconnaître le rôle démocratique des associations.

Je vais vous parler de quelque chose et j'espère que vous vous y attendez : le contrat d'engagement républicain. Avez-vous suivi les discussions qui nous ont tous beaucoup animés ? L'année dernière, une loi visant à conforter les principes de la République a été votée en juillet/août. Dans cette loi, il est dit que toutes les associations subventionnées ou agréées doivent signer un contrat d'engagement républicain. Un contrat qui de contrat que le nom, puisque normalement, un contrat est dans les deux sens, or là, il n'y a qu'un sens, ce qui est déjà un sujet, et surtout un contrat qui dit que les associations subventionnées ou agréées s'engagent à respecter les principes de la République. Je ne savais pas que nous ne le faisons pas jusqu'ici. Il y a un certain nombre de points qui sont des outils de communication, mais il y en a un certain nombre qui sont aussi extrêmement dangereux. La question du respect de l'ordre public, notamment. Je ne sais pas si vous avez suivi cela, mais maintenant, quand on est subventionné, on s'engage à respecter l'ordre public. Qu'est-ce que cela veut dire ? Qu'est-ce que cela veut dire, respecter l'ordre public ? La contrainte contre les associations, poser la défiance comme un a priori, revenir d'une certaine manière sur la loi 1901, parce que ce n'est pas dit ainsi, mais la loi de 1901 pose la confiance comme a priori et dit qu'à partir du moment où vous êtes plusieurs et où vous avez un objet défini, vous faites un peu ce que vous voulez, à condition de respecter la loi, ce n'est pas une zone de non-droit... Or ce contrat d'engagement républicain inverse un peu la donne puisqu'il dit que ce n'est plus la confiance qui est un a priori, mais la défiance : pour avoir la confiance, il faut signer le contrat et s'engager à respecter les principes de la République, sous-entendant ainsi que ce n'était peut-être pas le cas avant.

Ce que l'on dit, c'est qu'il ne s'agit surtout pas de ne pas lutter contre les séparatismes, évidemment. Nous luttons contre les séparatismes et nous défendons les principes de la République. Ce que l'on dit, c'est que :

1) l'État n'a pas le monopole des valeurs et des principes de la République et qu'au contraire, un tel texte témoigne d'une profonde méconnaissance du rôle politique et démocratique des associations qui, à travers l'histoire, ont contribué à faire évoluer ces lois, ces principes et ces valeurs ;

2) ce texte rate sa cible ;

3) il est extrêmement nocif et dangereux, notamment vis-à-vis des associations de droits et de causes, qui ne sont pas dans l'illégalité, mais qui jouent un peu avec les frontières et qui, parfois, vont avoir des actions d'interpellation un peu fortes qui peuvent être considérées comme troubles à l'ordre public.

Je vais vous donner trois exemples à travers l'histoire qui montrent que, si l'on avait eu ce texte, cela aurait pu être problématique. Et surtout, trois exemples qui montrent que même si les associations ont été parfois à rebours de la légalité, cela a pu entraîner des dispositifs que l'on considère aujourd'hui comme formidables.

Premier exemple : la contraception. Planning familial, maternité heureuse, qui pendant des années, fait venir des contraceptifs de Grande-Bretagne de manière totalement illégale pour les distribuer aux gens.

Deuxième exemple : Atc Up. Act Up, quand ils vont mettre un préservatif géant place de la Concorde, on peut considérer que c'est un trouble à l'ordre public, a priori. Aujourd'hui, tout le monde trouve cela

super. C'est une action coup de poing dont on se souvient tous et on considère que sensibiliser à la question du Sida est une évidence.

Troisième exemple. On parlait du service civique. Le service civique, c'est quoi ? Cela vient d'où ? Cela vient, à l'origine, de quelques personnes engagées, d'une association notamment, qui de manière totalement illégale ont indemnisé des jeunes pour faire des missions avec un contrat qui n'existait pas. Aujourd'hui, c'est une politique publique que tout le monde trouve formidable, reconnaît et soutient.

Il faut donc que nous soyons très attentifs – et je ne le dis pas par corporatisme, mais dans une logique d'action sociale, de transformation sociale et démocratique – avec ces textes et avec cette tentation d'institutionnalisation, mais aussi de réglementation, parce que si l'on va un cran trop loin, cela peut avoir des effets très problématiques. Si, aujourd'hui, une association subventionnée, par exemple, pour une action d'éducation à la citoyenneté, mais qui dans le même temps va avoir une action un peu militant de type coup de poing, arrête cette dernière parce qu'elle a peur de perdre sa subvention, peut-être, dans 15 ans, 20 ans, 30 ans ou 50 ans, un certain nombre d'acquis potentiels ne le seront-ils pas. Cela peut avoir des conséquences très lourdes dans la durée et c'est un peu un impensé de ce que sont les associations pour la République.

Jean-Claude RICHEZ

Merci beaucoup. David.

David CLUZEAU

Que dire ? On va revendiquer le droit...

Jean-Claude RICHEZ

À l'insurrection ?

David CLUZEAU

Oui, il y a un peu de ça. Effectivement, c'est l'empêchement d'une initiative un peu débridée, à la capacité à inventer. Si ces lois avaient existé autrefois, tout le secteur médico-social d'accompagnement des personnes en situation de handicap ne serait pas le même aujourd'hui. C'est évidemment contre nature. La liberté associative, la liberté de s'associer, si elle est contrainte, c'est la négation globale des fondements mêmes de la loi de 1901. Je ne peux que partager. C'est assez incompréhensible. Les principes de la République, on les respecte quand on est une association. Et si on ne les respecte pas, de toute façon, on est en situation illégale. C'est un affichage assez incompréhensible et relativement inutile. Soit il ne sert à rien, soit au contraire, il sera extrêmement contraignant et risqué.

Pour en revenir à la question de la gouvernance, je vais être obligé de prendre un aspect employeur. À mon sens, la question de la gouvernance associative, par rapport aux deux premières questions, sur l'engagement et la professionnalisation, devra trouver les moyens d'intégrer la question de la participation des salariés au projet, à la décision. Pourquoi dis-je cela ? Il y a de nombreuses manières d'aborder le sujet.

Premièrement, on se dit souvent, quand on est à l'UDES, que le champ de l'ESS est merveilleux, que l'on est les meilleurs employeurs du monde et que nos emplois sont chargés de sens. La réalité de nos emplois, ce n'est pas une critique des employeurs, est que le sens se fracasse vite contre un certain nombre de choses. Je ne parle pas de la rémunération, de l'organisation de travail, mais du fait que les salariés ne puissent à aucun moment dire ce qu'ils pensent du sens que l'on met derrière leurs métiers, ni l'impulser ou l'orienter. Je trouve cela extrêmement étonnant, dans des organisations qui, par nature, n'ont pas de capital et ne sont pas gouvernées par lui, qu'on ne laisse pas la place à l'ensemble de l'humain qui gère l'associatif et le fait vivre. Une association, quoi qu'il arrive, nous en sommes tous des

passants et des passeurs. Je viens dans une association que je finirai bien par quitter en tant que dirigeant et bénévole. Quand je suis salarié, c'est exactement la même chose. Nous avons pour mission, bénévoles comme salariés, d'être des passeurs : nous passons l'association, c'est-à-dire le projet associatif. Nous ne passons jamais la propriété, uniquement le projet associatif. Donc, sur la question de la meilleure articulation entre les professionnels, les bénévoles, les dirigeants, il est clair que la passation doit se régler au sein de la gouvernance associative. Cela a de l'intérêt à la fois pour l'association, pour le salarié, probablement pour le bénévole, mais aussi pour resituer les associations dans leur capacité à être représentées et mieux reconnues. Parce que c'est vertueux pour la société : les salariés se sentent parties prenantes d'une association, d'un corps civil qui agit. Je crois que les associations ont aussi cet intérêt à le faire parce qu'elles regagneraient probablement en vitalité dans un mécanisme qu'il s'agit d'entretenir. Si un salarié participe à un CA et aux choix politiques, il n'aura plus le même regard sur les bénévoles et sur la manière de les accompagner ou de travailler avec eux sur un projet politique. C'est une question d'équilibre. C'est aussi, par ailleurs, la question du partage de la valeur qu'il faudra traiter.

Jean-Claude RICHEZ

Merci. Lucie.

Lucie BOZONNET

Je rembobine un peu pour revenir aux politiques d'engagement uniquement à destination des jeunes. Je vais plutôt parler de la gouvernance associative et de la place des jeunes dans la gouvernance associative. Le fait que les politiques d'engagement soient plutôt en direction des jeunes dit aussi quelque chose de la place qu'on leur laisse dans la démocratie aujourd'hui, à la fois dans les espaces démocratiques et politiques de type Assemblée Nationale, mandats dans des conseils municipaux, mais aussi dans nos gouvernances associatives.

Au CNAJEP, dans la commission politique jeunesse, nous avons travaillé sur ce sujet ces derniers mois. Nous avons réfléchi à la place des jeunes dans la démocratie aujourd'hui et dans les espaces de prises de décisions et de pouvoir et à la manière dont on peut les faire non seulement participer ou recueillir leur avis, mais aussi les rendre parties prenantes des décisions. Nous avons identifié des leviers dans les gouvernances associatives et nous avons considéré que nous devons réussir à permettre aux jeunes, mais pas seulement à eux, aux personnes qui arrivent et découvrent des choses également, de s'approprier les enjeux pour être de vrais acteurs et réellement participer.

Il y a sans doute un autre aspect à travailler. Lorsque l'on se considère comme expert, parce que l'on est là depuis longtemps – d'ailleurs, des jeunes sont des experts, ce n'est pas une question d'âge – comment se place-t-on en posture d'allié et comment facilite-t-on la prise de parole, afin de mettre en confiance les personnes ou de leur laisser la parole ? Il faut aussi être vigilant sur la manière dont on prend la parole, ne pas la monopoliser et savoir limiter ses interventions.

Concernant la gouvernance associative par les concernés, j'ai envie de vous parler de l'exemple du MRJC, l'organisation dont je fais partie. Je suis secrétaire générale du MRJC par ailleurs. C'est une association qui a la particularité, comme d'autres, d'être gérée par des jeunes de moins de 30 ans et destinée aux jeunes. Pour être dans un mandat de CA, on ne peut pas avoir plus de 30 ans, les mandats ont une durée limitée à 3 ans pour un fort renouvellement et, dans les AG, seuls les moins de 30 ans peuvent voter. La gouvernance est pensée comme faisant partie du projet du MRJC, ce qui est le cas de toutes les associations gérées par des jeunes. Elle fait partie de notre projet d'éducation populaire parce que c'est une formation. On y passe beaucoup de temps, mais c'est un choix : cela fait partie de la formation qui est dispensée aux jeunes, aux participants, d'où l'importance d'impliquer les concernés dans l'éducation populaire. Comme le disait Claude tout à l'heure, on est un petit poisson dans un bocal avant de s'engager ailleurs et de faire avancer un projet de société.

Jean-Claude RICHEZ

Merci beaucoup. On peut ajouter, pour le MRJC comme d'autres associations, l'importance de la réactualisation régulière du projet : c'est-à-dire le repenser régulièrement, même sur ses présupposés. Je pense que c'est un élément extrêmement important dans une dynamique démocratique.

Lucie BOZONNET

C'est tous les sept ans. C'est d'ailleurs ce que nous sommes en train de faire en ce moment. Pour vous donner une idée du temps que cela prend, cela fait trois ans que l'on y réfléchit. On va débattre et voter dans trois semaines lors d'une AG de cinq jours. Il y a tout un processus pour permettre à des personnes venant pour la première fois à une AG de prendre la parole en public et de donner son opinion, la construire au préalable... C'est une vraie formation démocratique.

Jean-Claude RICHEZ

Patrick.

Patrick CHENU

Sur la question qui est posée des tensions qu'il peut y avoir aujourd'hui entre une société qui aspire globalement, dans sa gouvernance, à plus d'horizontalité et des organisations d'un côté, fédérales, qui sont les organisations historiques de l'éducation populaire, et des organisations plus réticulaires, cette tension avec les réseaux, soit des évolutions des fédérations, soit des réseaux émergents, je pense que, globalement, dans le secteur, tout le monde recherche une forme ou une autre de mise en lien. Je pense que cela rejoint ce que nous disait Claire tout à l'heure : c'est effectivement lié à des changements d'époque quant aux formes d'engagement.

Je le disais souvent dans mon organisation : aujourd'hui, tout ce qui est au-delà du local est suspect. On est donc dans une tension permanente, avec cette volonté d'appartenir à un grand groupe – je sors d'un processus de deux assemblées générales dans mon organisation, donc c'est assez frais –, de peser un peu plus dans la discussion, de mieux représenter notre organisation au niveau national. Mais, comme on le disait à un moment, je veux bien du mouvement, de la fédération, de la confédération, vous remplacez par le mot que vous voulez, mais pas chez moi. Je pense que ce qui caractérise aujourd'hui le fait associatif fédéré, c'est cette tension permanente entre une action qui se doit d'être extrêmement locale pour être légitime, pour favoriser de l'engagement, pour avoir du sens, pour être crédible, et la nécessité d'une organisation, mais on n'arrive pas à trouver, finalement, cette mise en cohérence entre l'organisation réticulaire, le fédéral et une forme d'autonomie, d'indépendance nécessaire au niveau local, qui rend l'association crédible et qui évite de dire que cela a encore été pensé à Paris.

Deuxième chose : nous sommes constitutivement, nous l'évoquions tout à l'heure, dans l'éducation populaire, extrêmement liés à des politiques publiques. Ce sont soit des politiques publiques de soutien à l'éducation populaire, soit des politiques publiques menées par des collectivités locales, départementales ou régionales, soit des politiques publiques d'État. La logique de l'ensemble de nos organisations a donc été de s'organiser en miroirs de ces collectivités et de cette organisation de l'État. On a donc développé différents échelons, qui ont plus ou moins muté en fonction de l'organisation territoriale de l'État, la dernière mutation importante étant la création, en 2015, des grandes régions dans le cadre de la loi NOTRE. On voit bien que la difficulté à laquelle est confrontée la gouvernance de nos associations et de nos réseaux associatifs de jeunesse et d'éducation populaire est la capacité, à un moment, à soutenir, à mettre en œuvre des politiques publiques en fonction de leur organisation. Vous avez, d'un côté, des collectivités ou l'État, qui vont décider d'un certain nombre de politiques publiques à leur niveau de compétences et qui vont attendre des acteurs une mise en œuvre à leur même niveau. Chez moi, si vous dites « On met en œuvre une politique publique nationale » et que vous appuyez sur

un bouton, le fil n'est pas branché en-dessous. Il ne se passera rien si on n'est pas en capacité de mobiliser des acteurs, de les convaincre du bien-fondé, de dire que cela a été fabriqué avec eux, voire d'adapter. Ces politiques publiques à l'enjeu et à la réalité des territoires et des projets associatifs. On est donc aussi en permanence dans ces tensions-là entre, très légitimement, des pouvoirs publics qui veulent mener des politiques publiques dans les champs qui sont les nôtres et qui attendent des réseaux associatifs une capacité à les mettre en œuvre aux différents niveaux. On voit bien que dans les organisations, notamment celles qui constituent le CNAJEP et le FONJEP, on est organisé très différemment par rapport à la capacité à porter, à se gouverner et à mettre en œuvre ces politiques publiques. Je pense que ces tensions-là sont extrêmement fortes dans l'époque et, puisque l'on parle un peu de prospective, je crois que c'est effectivement un enjeu primordial d'arriver à la fois à inventer des formes où l'on va respecter cette autonomie associative, cet ancrage local, ce sens, cette lisibilité de l'action, et une capacité à articuler des politiques publiques qui seront en capacité de soutenir cela. En même temps, l'idée est que tout le monde puisse bénéficier d'une politique nationale.

Je voulais terminer sur un point, si j'ai encore deux minutes, et vous parler un peu du FONJEP. Le FONJEP, qui fait parfois un peu figure de dinosaure dans notre univers et, notamment, dans le portage des petits puits qui lui sont confiés, a ceci de particulier que c'est une association cogérée entre l'État, les collectivités et le monde associatif, plus particulièrement les associations de jeunesse et d'éducation populaire. Co-géré signifie que nous avons tenu notre assemblée générale avant cette rencontre PROJEP. Cela signifie qu'au sein du conseil d'administration du FONJEP, 50 % des voix sont au collège associatif, 50 % des voix sont à l'État et aux collectivités, le président n'ayant aucune voix prépondérante. Donc, pour porter une décision, il faut tomber d'accord. Il y a deux possibilités : si on n'est pas d'accord, on s'arrête et cela ne se fait pas ; soit on continue à discuter. Je pense que cette capacité à tisser de manière assez fine des politiques publiques entre l'État, des collectivités et des associations de jeunesse au sein du FONJEP, nécessite plusieurs choses. Elle nécessite, notamment, que cet espace-là soit un espace de confiance entre les associations et les ministères qui le constituent, ministères sociaux, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports... LE FONJEP a ceci de très particulier que dans cet espace, on ne décide pas des politiques publiques qui sont confiées, la décision appartenant aux députés et au gouvernement, et l'on se contente de les recevoir ; mais on est en capacité de les mettre en discussion, en débat, de les affiner, de les questionner et j'aurais l'outrecuidance de dire : de les améliorer.

Si je prends l'exemple du plan de soutien émis pour les organisateurs de colonies de vacances et de classes de découverte, pour lequel l'État a consacré 15 millions d'euros aider les acteurs dans le cadre de la pandémie, le chemin a été un plaidoyer porté par l'UNAT, notamment, les organisations d'employeurs et un certain nombre d'acteurs. L'État a entendu ce besoin criant des organisateurs et a décidé, pour des raisons de souplesse et d'efficacité, de le confier au FONJEP. Entre le moment où ce plan de soutien est arrivé au FONJEP et le moment où les réseaux ont pu en bénéficier, sur la seconde campagne, il avait profondément bougé. La question de la gouvernance des dispositifs qui soutiennent les actions des associations de jeunesse et d'éducation populaire est donc bien évidemment essentielle et tout ce que nous fabriquons tous les jours au FONJEP tient à cela : essayer de voir en quoi une politique publique légitime, décidée par un gouvernement, des députés démocratiquement élus, peut être en permanence réinterrogée, discutée, travaillée, améliorée, affinée par les bénéficiaires eux-mêmes. S'il y a quelque chose de moderne dans cette époque, où l'on a besoin d'associer le plus possible les bénéficiaires des politiques publiques, je pense que c'est que nous travaillons depuis plus de 60 ans au niveau du FONJEP.

Jean-Claude RICHEZ

Merci beaucoup. C'est presque une conclusion. Cinq minutes étaient prévues pour des questions et des interpellations de la salle.

De la salle

Bonsoir, Florian COVELLI, institut français du Monde Associatif.

Je voulais revenir sur les propos de Claire THOURY concernant la question du rôle démocratique dans les associations. Les contraintes possibles à la liberté associative concernent la capacité d'interpellation politique des associations. Ce que Claire a évoqué avec l'exemple du service civique, c'est finalement le rapport des associations aux frontières de l'intérêt général. Ce qui me semble problématique, c'est comment on va qualifier la façon dont les associations franchissent les frontières de l'intérêt général établies par la loi. On peut considérer que, quand on va de l'autre côté de la frontière, on est hors-la-loi ; mais on peut aussi considérer que l'on est éclairé de l'intérêt général, que l'on est pionnier et que l'on invente des réponses à des problèmes qui ne sont pas encore pris en charge par les pouvoirs publics. C'est la fonction d'innovation sociale des associations. Je voulais mettre ce mot, que l'on n'a pas forcément évoqué, à ce moment-là de la discussion. De fait, la question est bien celle de la confiance qui est faite aux associations, à la fois sur leur capacité d'innovation sociale, d'interpellation et d'inspiration des politiques publiques. Cela répond à la question du contrat entre les pouvoirs publics et le monde associatif.

Par ailleurs, la question de la confiance me semble être un point central au sein de l'engagement. Je voulais intervenir parce que je ne sais pas si on en a suffisamment parlé : ce n'est pas seulement la confiance accordée par l'institution ou par les pouvoirs publics, mais aussi la confiance sociale, la confiance citoyenne, la confiance institutionnelle, qui se produit au sein de l'engagement. Parce que l'engagement est producteur de confiance, de confiance en soi, de confiance les uns envers les autres, mais aussi de confiance dans les relations partenariales et institutionnelles qui se nouent avec les pouvoirs publics. L'engagement perçu comme producteur de confiance, à un moment où la crise démocratique est analysée par les sociologues comme une crise de confiance, est sans doute une façon de reconnaître l'engagement associatif comme un levier de réponse à la crise démocratique.

Le rôle démocratique des associations mérite sans doute d'être davantage éclairé. À l'Institut français du Monde Associatif, nous en faisons un sujet d'intérêt. Nous souhaitons, à l'avenir, mobiliser la recherche sur ce sujet fondamental.

Merci.

Jean-Claude RICHEZ

Une autre question ?

De la salle

Patrick, Fédération régionale MJC Bretagne-Pays de la Loire. Ce n'est pas forcément une question, mais une réaction aux propos de David CLUZEAU. J'aimerais, pour ma part, être convaincu de la vertu de la gouvernance et de l'horizontalité, et par le fait de faire en sorte que les salariés participent aux choix qui les concernent au sein de conseils d'administration. C'est sans doute lié à des expériences. S'il y a des arguments vraiment forts pour dire que c'est possible sans que le fait associatif soit dévoyé, je suis preneur.

Jean-Claude RICHEZ

D'autres questions ? Nous allons faire vite.

David CLUZEAU

Pendant que le micro circule, lors de notre congrès, les 18 et 19 octobre, nous traiterons de ce sujet-là. Je n'ai pas encore les solutions, nous les traiterons à ce moment-là.

Jean-Claude RICHEZ

Une autre question et après, nous arrêterons.

De la salle

Bonjour. Théo SAMAIN-RAIMBAULT, je suis le coordinateur des Clubs français pour l'UNESCO. Je voulais déjà vous remercier pour la richesse des propos que vous avez tenus ce soir. C'était vraiment intéressant.

J'ai participé à l'AG du CNAJEP la semaine dernière et j'avais posé une question. Ma question sera un peu similaire. Elle concerne la gouvernance associative. C'est peut-être la spécificité des fédérations par rapport aux associations et des têtes de réseaux. La difficulté que nous avons, en tant que fédération, à pouvoir continuer nos activités fédérales du fait d'un auto-financement du fonctionnement associatif, parce que les fédérations sont particulièrement impactées par la nécessité de faire vivre le fonctionnement. Notre but n'est pas tant de réaliser des activités, qui sont réalisées par les structures membres, mais de les valoriser et donc de communiquer. Pour cela, il y a un sous-financement total. J'ai donc un peu une demande de conseils. Vous avez peut-être des réponses sur ce sujet. Est-ce qu'il existe encore des financements de fonctionnement spécifiques pour les têtes de réseaux ? J'en cherche et j'ai du mal à en trouver.

Patrick CHENU

C'est un sujet de fond. Vous l'aurez compris dans cette table ronde, nous sommes parfois assez critiques sur des éléments de politiques publiques. En même temps, il y a des choses à reconnaître, qui sont assez essentielles. Nous bénéficions encore, collectivement, au niveau de l'éducation populaire, d'un vrai soutien de l'État. On pourrait imaginer mieux, on pourrait imaginer plus, on l'a évoqué tout à l'heure, mais on a quand même, pour ce qui est de notre secteur propre, des politiques publiques qui visent majoritairement l'établissement de conventions pluriannuelles d'objectifs avec les têtes de réseaux. Ce n'est pas le cas partout. Pour venir du régional avant d'être au national, j'ai pu mesurer l'étendue du vide qu'il peut y avoir aux échelons intermédiaires.

Effectivement, la problématique de l'époque est qu'à partir du moment où l'on est dans la volonté que chaque euro dépensé produise directement de l'action, il est extrêmement compliqué de légitimer la nécessité de coordination de différents niveaux. Il n'empêche que l'on ne peut pas demander en même temps aux associations de garantir le respect des principes de la République, de garantir des cohérences pédagogiques, de former, de fournir des animatrices et des animateurs pour assurer les accueils collectifs de mineurs, et d'imaginer un seul instant que cela ne nécessite pas un peu de mise en commun et de coordination. J'ai quand même le sentiment que l'on est en train de revenir un peu sur des postures qui datent des années 80. Ce n'est pas jeune, cette histoire, où la situation a commencé largement à se dégrader. Nous n'aurons pas le temps d'en débattre, mais ce sera un joli sujet : finalement, les têtes de réseaux des associations d'éducation populaire se sont mises elles-mêmes à développer des activités économiques en propre pour arriver à financer leur fonctionnement et leur soutien à leur propre réseau. Mais le temps qui était nécessaire à développer ces activités économiques les a finalement éloignés de leurs propres réseaux, voire a créé des situations de concurrence entre tête de réseau et association locale, la tête de réseau se retrouvant à répondre à des appels à projets auxquels l'association locale aurait pu répondre.

Cette situation tient aussi, globalement, à des choix. J'ai toujours tendance à dire qu'à chaque niveau de collectivité, sa responsabilité. Si l'on a une tête de réseau départementale, comment fait-on pour que le département prenne ses responsabilités en matière de soutien au réseau départemental ? Si on a une tête de réseau régional, on ne rentrera pas ici sur le rôle de chef de file des réseaux en matière de politiques jeunesse où, pour l'instant, il y a encore du chemin à faire. Je crois que l'on ne peut pas imaginer dans une époque complexe, où l'on demande aux associations de jeunesse et d'éducation

populaire de recoudre la République et imaginer qu'il n'y a pas besoin de mettre en commun, de réseaux, sur ces questions-là. Mais il n'y a pas de recette miracle. Il reste encore, dans notre champ, malgré tout, un soutien de l'État, qui en comprend l'utilité, aux têtes de réseaux. C'est une véritable difficulté et je pense qu'il faut continuer à interroger la question des réseaux.

Jean-Claude RICHEZ

Je vous propose que nous arrêtons sur ces bonnes paroles. Je retiendrai quand même un mot, c'est celui de confiance. Je pense que ce qui est le moteur de l'éducation populaire, c'est reconnaître l'homme comme capable. C'est la capacité de chaque individu, de chaque citoyen, de s'associer pour participer à la définition des politiques publiques. Et c'est vrai à tous les niveaux, y compris à l'intérieur de l'association, où il y a participation : importance de la participation du salarié, mais aussi importance de la participation du bénévole et de l'adhérent en général. Je pense que nous aurons l'occasion d'en discuter demain et dans les mois qui suivent.

Merci à tous. Merci aux différents intervenants pour le temps qu'ils ont consacré à la préparation et, par la suite, au bon déroulement de cette table ronde.